

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE CAMIRAN**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux Mai, le conseil municipal dûment convoqué en date du 24 Avril 2023, s'est réuni en session extraordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Madame GOUDENEGE France, première Adjointe au Maire.

Présents : Sylvette DE TREGOMAIN, DELOUBES Claudine, GOUDENEGE France, CARPENE Marie-Pierre, GOUDIN Jérôme, SALVAGE Delphine, GLIZE Nadine,

Absents excusés : BLOUIN Emilie, BONNAFOUS Mathieu, MERCIER Bastien

Absent non excusé : REVET David,

Madame BLOUIN Emilie donne procuration à Madame GOUDENEGE France

Madame DETREGOMAIN Sylvette a été désignée comme secrétaire de séance.

France GOUDENEGE donne la parole à Monsieur Pierre COUTURIER responsable régional d'Aquitaine Charentes EDF énergies renouvelables pour présenter le projet agrivoltaïque sur la commune de Camiran mais aussi de Saint Sève.

Par ailleurs, cette présentation a permis également aux élus de mesurer les enjeux du photovoltaïsme dans la production énergétique actuelle de façon très générale.

Suite à cette présentation des questions ont été posées sur l'utilité, le devenir de cette énergie renouvelable au regard de la forte consommation des énergies fossiles.

Il a été répondu que nous étions qu'au début mais que dans l'avenir ce type d'énergie était appelé à se développer.

Il convient donc de bien distinguer photovoltaïque de l'agrivoltaïque : concernant l'agrivoltaïque, il existe actuellement une vingtaine d'opérateurs, EDF est l'un d'entre eux.

Le projet sur Camiran et St Sève a été choisi par l'opérateur EDF car il répond aux critères de qualité voulus par l'entreprise, à savoir

- Circuit court de l'électricité, de ce fait le cout de l'énergie maîtrisé (du producteur au consommateur)
- Dynamique agricole (installation agricole, lutte contre la déprise agricole (production agricole en circuit court) et la transition agricole.
- Démarche agro-environnementale (l'installation des panneaux permettra une moindre évaporation de l'eau et contribuera à la protection de la ressource en eau, conservation des sols ainsi que celles des cultures contre les intempéries.

EDF s'engage à protéger par des haies hautes, la vue sur les futurs champs agrivoltaïques sachant qu'en fonction du dénivelé ces panneaux resteront en certains points visibles.

DELIBERATION N°2023-08

OBJET: DELIBERATION AUTORISATION ETUDE DE FAISABILITE DE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE PAR EDF RENUVELABLES

Membres en exercice : 11 Présents : 7 Suffrages exprimés : 8 Abstention : 0 Pour : 8 Contre : 0

EDF RENUVELABLES, à la demande de l'EARL du Boutet, étudie la faisabilité d'un projet de centrale agrivoltaïque sur les parcelles de Monsieur Daniel Mercier.

Les parcelles identifiées feront l'objet d'une reconversion agricole.

Dans le cadre de ce projet, la commune de Camiran est sollicitée pour émettre un avis favorable à la poursuite des études de faisabilité du projet.

Madame France GOUDENEGE, première adjointe expose au Conseil Municipal l'origine du projet ainsi que

les études en question.

Dans un contexte de transition énergétique et de sécurisation d'approvisionnement en électricité, le projet de centrale agrivoltaïque de Camiran permettra d'apporter une aide à l'EARL du Boutet dans la reconversion culturale de ses terres. La structure apportera un ombrage aux cultures implantées.

Le projet apportera un soutien à la démarche de conversion de l'EARL du Boutet, et lui permettra de pérenniser son activité.

Ce projet participerait également aux ambitions énergétiques nationales et locales, et représenterait la consommation électrique annuelle de 2900 personnes, et de 10 500 personnes sur l'ensemble des sites de Camiran et Saint Sève soit 44% de la population de l'intercommunalité du Réolais en Sud Gironde

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame GOUDENEGE France première Adjointe au Maire, et, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la poursuite des études de faisabilité, coordonnées par la société EDF Renouvelables, pour le projet de centrale agrivoltaïque sur les parcelles de Monsieur Daniel Mercier.

Questions diverses

Fin de séance : 21h00

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance